

[Le Défenseur des droits s'engage pour l'emploi des travailleurs handicapés](#) [1]

Défenseur des droits. (2017). *Emploi des personnes en situation de handicap et aménagement raisonnable : L'obligation d'aménagement raisonnable comme garantie de l'égalité de traitement dans l'emploi*. Paris : République française.

Avec un taux de chômage deux fois supérieur (19%) à celui de l'ensemble de la population et un taux de retour à l'emploi plus faible, les personnes handicapées sont particulièrement discriminées en matière d'emploi. Cela se traduit dans les réclamations adressées au Défenseur des droits puisque 37% des saisines relatives au handicap concernent l'emploi, ce qui en fait le premier domaine dans lequel s'exercent les discriminations fondées sur le handicap. Dans la majorité des dossiers qu'il traite, le Défenseur des droits constate que l'obligation d'aménagement raisonnable des employeurs à l'égard des travailleurs handicapés n'est pas respectée. Au regard de ce constat, ce guide du Défenseur des droits a pour objectif de faire connaître aux employeurs l'obligation d'aménagement raisonnable, qui reste trop souvent ignorée, et de les accompagner dans la mise en place de mesures appropriées pour l'emploi des travailleurs handicapés.

[En savoir plus et télécharger le guide \(Défenseur des droits\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/le-d%C3%A9fenseur-des-droits-s%E2%80%99engage-pour-l%E2%80%99emploi-des-travailleurs-handicap%C3%A9s>

[2] <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communique-de-presse/2017/12/le-defenseur-des-droits-sengage-pour-lemploi-des-travailleurs>